

Direction interministérielle du numérique

Le directeur par intérim *Réf : 2022-CMR-007*

Paris, le 15/03/2022

A Madame la secrétaire générale du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)

Objet: Avis conforme du projet Parcours Flexible en Licence (PFL)

<u>Réf:</u> Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique Courrier de saisine du 14 février reçu le 15 février 2022

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi par votre courrier en date du 14 février 2022, afin de porter un avis conforme sur le projet PFL porté par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

1. Présentation du projet

Le projet PFL s'inscrit dans le contexte :

- 1. de la massification de l'enseignement supérieur avec l'augmentation régulière des effectifs dans les années à venir ;
- 2. du taux d'échec élevé en 1^{er} cycle, avec seulement 27% de réussite pour une Licence en 3 ans ;
- 3. des contraintes fortes pour accéder à l'offre universitaire chez certains publics (étudiants salariés, salariés en formation continue, sportifs de haut niveau, étudiants à besoins spécifiques ou éloigner d'une ville universitaire);
- 4. d'un modèle de formation en Licence très peu flexible (parcours en 3 ans, structure tubulaire, rythmes, temps et espaces peu compatibles avec des usages de plus en plus nomades et numériques, format du cours magistral de moins en moins adapté aux publics entrant à l'université).

Or, 30 000 ressources pédagogiques numériques libres et gratuites existent dans les

Affaire suivie par :

Brigitte BOTQUELEN / Mél : brigitte.botquelen@modernisation.gouv.fr

Jacques RUI / Mél : jacques.rui@modernisation.gouv.fr

Universités Numériques Thématiques (UNT). Une meilleure utilisation de ces ressources, et leur meilleure intégration dans les parcours de formation des établissements quel que soit leur statut est donc une opportunité.

Le projet PFL a les objectifs suivants :

- une réorganisation modulaire et hybridée des études en Licence grâce au numérique avec une part croissante des cours et des examens en ligne et mutualisés entre des établissements;
- 2. un parcours de formation personnalisable et rendu flexible par l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 3. une priorité donnée au tutorat académique et méthodologique, individualisé, collectif et hybride.

Le projet PFL a été lauréat du FTAP en novembre 2018 et, après une période de stabilisation du périmètre et des modalités de mise en œuvre, a fait l'objet d'une contractualisation en janvier 2021. Il a la particularité de financer un autre appel à projets orchestré par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) à hauteur de 12,4 M€ sur la période de 2021-2023. Il se focalise sur les 2 filières sous tension (santé et sport) pour répondre en urgence à la réforme de l'entrée dans les études de santé et à la crise sanitaire.

A l'issue des 2 vagues d'appel à projets en mai 2019 et en novembre 2020, 4 projets (contre 11 escomptés dans le contrat FTAP) ont été retenus. Ils impliquent 39 établissements (contre 67 établissements escomptés) et près de 30 000 étudiants (contre 158 000 étudiants escomptés). Les économies attendues ont aussi été revues à la baisse : 30 M€ en 2 ans sur 2022-2023 au lieu de 42 M€ escomptés en 3 ans sur 2021-2023.

Le coût total des 4 projets retenus, incluant les frais de gestion de l'ANR et des réserves FTAP non encore affectées, est estimé à environ 20 M€. Il concerne majoritairement la conception et la construction pédagogiques des cours et du tutorat à distance. Le volet numérique (infrastructures, applications, développement) représente moins de 20% et il s'appuie essentiellement sur des outils numériques existants, en particulier des plateformes de formation en ligne de type Moodle, maitrisés par les DSI des universités participantes.

2. Analyse et recommandations

Sur la base des documents qui ont été communiqués à mes services, je souhaite partager avec vous les constats et recommandations suivants :

- 1. La composante « infrastructure et développement numérique » des projets présentés est relativement faible au regard des aspects pédagogiques et ne présente pas de risque identifié à ce jour. Les technologies et outils sont déjà maîtrisés par les équipes des Directions informatiques des universités participantes.
- 2. L'innovation pédagogique grâce au numérique occupe une place centrale dans la transformation des établissements d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne le 1^{er} cycle universitaire (licence). Depuis 2010, de nombreuses initiatives via

les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) du MESRI et surtout les Appels à Projets (AAP) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) avec plusieurs centaines de millions d'euros mobilisés se sont succédés pour promouvoir et expérimenter les innovations pédagogiques numériques, sans compter des initiatives locales par chaque établissement¹. Le projet PFL constitue une nouvelle initiative d'envergure dont l'impact est certes limité aux filières de santé et de sport des 39 établissements mais il couvre la quasi-totalité des disciplines universitaires. Cependant, les 4 projets retenus restent en grande partie expérimentaux, et parfois se concurrencent entre eux.

3. Les 4 projets retenus sont tous issus des initiatives des établissements d'enseignement supérieur regroupés en consortium pour répondre à l'appel à projets. Cette mutualisation concerne non seulement la co-production des ressources pédagogiques numériques, mais aussi l'utilisation des outils numériques, notamment des plateformes de formation en ligne existantes des 3 établissements coordinateurs². Je note néanmoins qu'il s'agit de la mutualisation au cas par cas et que l'absence d'une stratégie de mutualisation des moyens numériques dans l'enseignement supérieur n'a pas permis de converger sur une configuration plus efficiente³.

Comme la DINUM l'a recommandé dans le cadre de l'étude menée à la demande du Premier Ministre auprès du MESRI sur l'enseignement à distance (2021) ainsi que dans le cadre de l'étude SI-LABO (2021), j'encourage le MESRI à constituer une Cellule de pilotage stratégique du numérique du domaine ESRI, dont l'un des rôles-clés consisterait à définir une stratégie de mutualisation des fonctions et des outils numériques entre les établissements, permettant de mieux exploiter ces ressources de plus en plus précieuses. Cette cellule de pilotage du numérique permettrait de sortir rapidement de la logique d'expérimentation et de mise en concurrence de ces innovations pédagogiques numériques en vue de leur généralisation et de leur passage à l'échelle de manière coordonnée. Le projet PFL pourrait être le premier projet concret sur la base duquel constituer cette cellule de pilotage stratégique.

3. Conclusion

Au vu de ces éléments, j'émets un avis conforme favorable sur le projet PFL.

Je vous informe que le projet PFL intègre le « Panorama des grands projets SI de l'Etat ». De fait, vous veillerez à tenir la DINUM informée de l'atteinte des objectifs des projets (ces résultats pourront être transmis via la remontée des indicateurs prévue dans le cadre du Panorama), et de la bonne prise en compte des recommandations précitées.

¹ Voir https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/43/6/IGAENR-Rapport-2018-049-Innovations-pedagogiques-numeriques-transformation-etablissements-enseignement-superieur-2_980436.pdf
2 La agraige Skift at Elwi Sant and a superior of Numerical State of Sant at the parts on the property of Sant at the parts on the property of Sant at the parts of the

² Les projets Shift et FlexiSanté sont portés tous les 2 par l'Université Numérique en Santé et Sport et ils partagent la même plateforme de formation en ligne (UNESS.fr).

³ A titre d'exemple, actuellement, presque tous les établissements d'enseignement supérieur disposent d'une voire plusieurs plateformes de formation en ligne, sans compter des plateformes de formation en ligne régionales ou nationales opérées par les ENT, FUN MOOC, Sup-numérique et autres opérateurs, sans qu'une logique de rationalisation ne se soit dégagée. Cela ne peut que complexifier considérablement la mise en place de l'environnement numérique de l'apprentissage et de leur écosystème.

Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine en cours.

Xavier ALBOUY

Directeur Interministériel du Numérique

par intérim

Copie:

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de:

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la secrétaire générale du gouvernement

Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
 - Monsieur le directeur du numérique pour l'éducation

Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la directrice du budget

Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le directeur interministériel de la transformation publique